



COMMUNE
DE
SAINTE ANASTASIE

PROCES VERBAL SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 08 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme PANAFIEU Blandine – M. FABRE – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc — Mmes POULLET Danielle – BAECKER Sybille - Marie-Gil SCHMITT – Jessica DE CORO – Mme GIBOULET Sophie - MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri – MM. Jonathan ALTIER - REBUFFAT Jacky -

ABSENTS : Mmes FOURES Josiane - MENALDO KEBDANI Nadia – MM BECHARD Alain - NEVEU James –

PROCURATIONS : Monsieur NEVEU à Madame POULLET
Monsieur BECHARD à Monsieur AUBIN
Madame FOURES à Monsieur TIXADOR
Madame MENALDO à Monsieur REBUFFAT

Soit 19 votants

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance :

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Madame GIBOULET-ARNAUD est désignée secrétaire de séance.
2. **Approbation du compte rendu de la séance du 03 novembre 2021** : le compte rendu de la séance précédente est approuvé par 17 voix pour et 2 voix contre (Mme MENALDO – M. REBUFFAT)
3. **Décision modificative au budget primitif** : la décision modificative au budget primitif est approuvée à l'unanimité.
4. **Admission en non valeurs de créances éteintes envoyées par la trésorerie de Saint-Chaptes** : l'admission en non valeurs de factures impayés par des usagers est approuvée à l'unanimité pour un montant total de 418.21 €.
5. **Remboursement de recettes trop perçues au restaurant scolaire pour l'année 2020** : le remboursement de réservations au restaurant scolaire pour l'année 2020/2021 et non utilisé est adopté à l'unanimité.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

6. Approbation des devis proposés par le SMEG pour les travaux d'enfouissement de réseaux RD 18 :

Les états financiers proposés par le syndicat MIXTE d'électricité pour l'enfouissement des réseaux secs depuis l'entrée du hameau d'Aubarne sur la RD 18 sont adoptés à l'unanimité :

Eclairage public : 110 00 € HT

F.Télécom : 55 000 € HT

Electricité 23 000,00 €

7. Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion et convention de délégation au pour la gestion du contrat d'assurance risques statutaires

L'adhésion à la société GRAS SAVOYE pour la couverture des risques statutaires et la convention avec le centre départemental de gestion pour la gestion des dossiers correspondants sont approuvées à l'unanimité.

8. Attribution du marché d'entretien d'éclairage public

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de gestion d'éclairage public et de petits travaux sur le réseau d'éclairage à l'entreprise EIFFAGE, à compte du 1^{er} janvier 2022, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois pour des périodes d'égale durée.

Le maire,

Gilles TIXADOR

